

location d'un mobil home

Par **cncfg**, le **01/09/2005 à 14:33**

j'ai eu durant le mois d'aout des locataires dans mon mobil home pour la semaine 33, il m'a ete impossible de me rendre sur les lieux le samedi de leur départ afin de faire l'état des lieux avec eux. l'apres midi de ce meme samedi de nouveaux locataires sont arrivés (semaine 34)et m'ont aussitot fait part de petit problemes constatés dès leur arrivée. Le nettoyage n'avait pas ete fait correctement, il manquait certaines affaires et une fenetre avait ete abimée. J'avait fais signer aux locataire un chèque de caution d'un montant de 500euros, et le contrat stipulait que tout objet cassé ou défectueux devait etre remplacé, et qu'en cas de mauvais nettoyage de la part des locataires, un nettoyage leur serait facturé 75euros. Chaque locataire a reçu une liste complete de tout ce qui figurait dans le mobil home a completer des leur arrivée afin de m'informer de ce qui manquait et de pouvoir me retourner vers le locataire précédent. Il se trouve que justement l'inventaire n'a pas ete complété par les locataires de la semaine 33. Ai-je dans ce cas la possibilité ou non de retenir une partie de la caution?

Par **jeeecy**, le **01/09/2005 à 14:55**

as-tu l'etat des lieux de sortie des personnes qui ont loue la semaine 32?

si oui en comparant avec l'etat des lieux d'entree de la semaine 34, cela te fait un point de comparaison

les locataires de la semaine 33 sont en plus en tord car ils n'ont pas rendu l'etat des lieux a temps

donc a mon avis tu peux retenir une partie de la caution.

Attention les travaux doivent etre effectues par une societe avec facture!!!

si tu fais les travaux toi-meme tu ne peux pas retenir la caution

Jeeecy